

Réinventer la citoyenneté sociale

par Jean De Munck¹

Un danger guette l'Europe : l'effacement de la citoyenneté sociale. Dans une célèbre conférence de 1949, le sociologue anglais Thomas Marshall l'avait identifiée comme le troisième stade de l'histoire de la démocratisation du Vieux Continent. Elle succédait à l'obtention des droits civils, au XVIII^e siècle, et à celle des droits politiques, au XIX^e siècle. Cette tripartition est aisée à comprendre. Les droits civils donnent consistance à l'individu autonome, conscient, propriétaire ; les droits politiques, à sa participation aux délibérations et décisions collectives. Les droits sociaux assurent, quant à eux, les conditions minimales de survie, de protection, de bien-être et d'éducation sans lesquelles il n'y a pas de liberté individuelle possible.

Après la Seconde Guerre, des conditions politiques très particulières ont donné son plein épanouissement à la citoyenneté sociale. Le projet d'État social fut le vrai ciment de la reconstruction. Gagnée par une tardive sagesse, l'Europe de 1945 avait tourné le dos aux deux monstres qu'elle avait engendrés : le capitalisme dérégulé qui l'avait, pendant un siècle, précipité dans un épouvantable conflit de classes ; le matérialisme totalitaire, qui avait accouché d'un État répressif doté d'une féroce bureaucratie. En ce sens, la citoyenneté sociale ne fut pas seulement un aboutissement de l'idée démocratique. Elle fut aussi la pierre angulaire d'une nouvelle identité européenne, après le terrible tourment qui l'avait, littéralement, détruite de fond en comble.

Mais les temps ont changé. Depuis la crise de 2008-2010, nous glissons, dans un monde où la citoyenneté sociale est marginalisée par deux modèles concurrents. Selon le premier modèle, néolibéral, la citoyenneté se définit surtout par une version très individualiste de la dimension civile et une version formaliste de la participation politique (mesurée au droit de vote). La troisième dimension est déclarée chimérique et contre-productive.

Un autre modèle a refait surface dans le débat idéologique, qui refuse l'individualisme du premier. Le néoconservatisme replace l'appartenance à l'(ethno)nation au cœur de la citoyenneté. Dans ce cas, la dimension sociale n'est pas totalement abandonnée, mais est placée sous la dépendance stricte de l'intégration communautaire. Les droits sociaux, s'il y en a, sont réservés aux « nationaux », dans les limites des structures hiérarchiques internes de la société concernée.

Pour de multiples raisons, on assiste aujourd'hui à une polarisation idéologique autour de ces deux traditions, (néo)libérale et (néo)conservatrice. Leur mélange explosif fournit le carburant de la droitisation

¹ Ce texte reprend les idées exprimées lors de la conférence d'ouverture des 96^e Semaines Sociales Wallonie-Bruxelles, Charleroi, avril 2018. Il est réalisé dans le cadre du projet Reinvest, EU grant 649447.

de l'Europe de l'Ouest². L'évènement est considérable. Les droits sociaux peuvent-ils survivre à la transformation radicale du contexte politique qui a permis leur institutionnalisation ? Devons-nous anticiper, et accepter, une régression de la citoyenneté ? L'Europe peut-elle tout simplement continuer à s'unifier sans le projet de citoyenneté sociale qui a fourni la base de son consensus d'après-guerre ?

Je vais rappeler dans ce qui suit, les cinq principes d'une citoyenneté qui ne renonce pas à sa troisième dimension. Ces principes puisent certes leurs racines dans l'expérience de longue durée des sociétés industrielles. Cependant, ils doivent être distingués des arrangements historiques qui les ont concrètement incarnés de manière contingente et passagère. La citoyenneté sociale est née dans un monde industriel marqué par le fordisme et le taylorisme. Ce n'est plus notre monde. Elle ne continue d'être pertinente que traduite, investie et réalisée dans d'autres dispositifs institutionnels mieux adaptés au XXI^e siècle. Faute de s'en apercevoir, l'Europe risque de perdre, dans les prochaines années, une bonne partie de son identité et de sa démocratie.

La citoyenneté : une question de ressources et de capacités

Nous pouvons pénétrer en citoyenneté sociale par la porte d'une distinction, formulée par Isaiah Berlin³ et actualisée par Amartya Sen⁴ : la distinction entre les libertés négatives et positives. Nous disposons d'une liberté *négative* (chère aux libéraux) lorsque nous ne sommes pas empêchés de dire ou de faire ce qui nous semble bon, pour autant que nous n'empiétons pas sur celle des autres. Dans ce cas, rien ne favorise ni ne défavorise certains accomplissements. La liberté de faire ou ne pas faire est définie par l'absence d'obstacle extérieur. Mais est-ce suffisant pour être libre ? On peut raisonnablement soutenir que la liberté n'est accomplie que si des *moyens* sont fournis pour corriger les limitations *de fait* des situations individuelles. À quoi bon donner le droit de vote à un citoyen si on ne lui apprend pas à lire et à écrire ? Comment considérer qu'un travailleur est « libre » de signer un contrat de travail s'il ne dispose d'aucune ressource lui permettant d'échapper à un choix contraint en faveur d'un employeur qui l'exploite ? Peut-on dire qu'un handicapé moteur est libre de circuler où bon lui semble si l'environnement n'est pas aménagé pour accueillir des fauteuils roulants ? La liberté n'exige pas seulement un espace sans contraintes ; elle requiert aussi des ressources et des capacités. Les limitations factuelles de la liberté peuvent naître des rapports sociaux (les inégalités) ou de données de fait naturelles (le handicap, la maladie...). Quelle que soit leur origine, elles doivent être surmontées par un effort collectif si l'idée d'égale liberté possède un sens. On doit donc compléter les libertés négatives par des libertés positives, c'est-à-dire des droits sociaux.

Ce raisonnement ne s'oppose pas aux libertés civiles et politiques. Au contraire, il permet d'en réaliser la promesse. Par exemple, la citoyenneté politique n'est qu'un mot si elle s'empêtre dans des inégalités qui empêchent la participation *effective* de tous à l'espace public. Il importe que des associations, indépendantes et aux moyens significatifs, informent le public de manière pluraliste. Un individu solitaire ne peut obtenir une information suffisante par ses seules forces, pour des raisons matérielles et intellectuelles. Il est essentiel que le secteur des médias ne soit pas concentré aux mains de groupes de presse puissants et univoques. L'accès à l'espace public dépend donc de conditions socio-économiques et

² Cf. Jean De Munck, *La tentation libérale-populiste des Européens*, Pour (écrire la liberté), 20 février 2018

³ Isaiah Berlin, *Eloge de la liberté*, Paris : Calmann-Levy, 1988.

⁴ Amartya Sen, *L'économie est une science morale*, Paris : La Découverte, 1999.

socioculturelles. La pauvreté est un obstacle à la participation des personnes, tout comme elle est une atteinte aux libertés fondamentales. Elle est une privation de citoyenneté.

On peut tenir un raisonnement similaire pour chacun des droits reconnus en démocratie. Si la liberté de ses membres est le projet de la communauté démocratique, il est de son *devoir* d'en fournir les ressources et les capacités. Dans cette version de la citoyenneté, les droits socio-économiques comptent donc deux fois : d'abord, ils sont les *instruments* de l'égalité civile et politique ; et, en second lieu, ils participent *intrinsèquement* de la finalité de la coopération sociale.

La question qui apparaît alors est celle des institutions aptes, dans une situation économique donnée, à assurer la distribution de ces ressources. Après la Seconde Guerre européenne, le consensus s'est fait sur dispositifs socialisés de protection sociale, d'éducation, de santé, car seule, la sortie du marché pouvait assurer des *droits* universels à ces biens et services fondamentaux. Dans tous ces secteurs, l'État intervenait donc comme un acteur essentiel, en collaboration avec d'autres acteurs — syndicats, mutuelles, associations professionnelles, associations patronales. Contrairement à une image trop répandue, l'État social n'est pas stato-centré ; il suppose un monde associatif vigoureux et doté de vraies capacités d'action. La raison profonde est qu'un monopole étatique mettrait en péril les droits civils et politiques. Bref, la démocratie sociale suppose, elle aussi, un jeu de « checks and balances ».

Les néolibéraux sous-estiment systématiquement l'importance des ressources et des capacités. Très irréalistes, ils pensent que la liberté potentielle de chacun est indépendante de sa place sur la carte des inégalités sociales et de la distribution naturelle aléatoire des capacités. Ils feignent de ne pas comprendre qu'un certain degré d'intervention de l'État et de la société civile organisée est la condition *sine qua non* de la liberté individuelle qu'ils prétendent favoriser. L'attitude des néoconservateurs face à cette question est plus complexe. Ils reconnaissent plus facilement que les libéraux les besoins de solidarité. Mais ils conditionnent les droits sociaux à deux types de restrictions. D'abord, ils distinguent entre les membres et les non-membres de la communauté politique : l'appartenance nationale (qui devient, dans des programmes de droite dure, la « préférence nationale ») est jugée centrale pour l'octroi de droits sociaux, plutôt que l'appartenance à la commune humanité ou la simple prestation économique. En second lieu, ils souhaitent subordonner l'exercice des droits à la reconnaissance des hiérarchies propres à la communauté (de genre, de race, de classe). Le respect des autorités (et donc des inégalités de position) est requis pour la mise en œuvre des droits sociaux. C'est pourquoi leur politique sociale se charge d'accents paternalistes et disciplinaires.

La citoyenneté, finalité de l'économie

Quelle est la finalité ultime du développement économique ? Rien d'autre que l'épanouissement de la citoyenneté, dans ses trois composantes. De là découle notre deuxième principe : le but de notre effort productif collectif est de donner à chacun les ressources et les capacités d'un développement individuel aussi choisi que possible⁵. Dans une économie moderne, cette orientation ne va nullement de soi. Elle suppose qu'une redistribution des ressources accompagne le développement des forces productives. Des transferts sont donc nécessaires : du capital vers le travail ; des actifs vers les inactifs (jeunes ou vieux) ; entre les secteurs d'activité aux potentiels différenciés.

⁵ Cette formule reprend, en substance, une idée centrale d'Amartya Sen.

La reconfiguration des transferts est la question-clef de notre époque. Même si les principes de la citoyenneté sociale sont toujours d'actualité, les dispositifs mis en place en 1945 sont désormais dépassés. Aujourd'hui, nous nous trouvons devant une nouvelle donne, marquée par l'essor informatique, la financiarisation de l'économie, une profonde mutation des classes populaires et l'accumulation de problèmes écologiques de grande ampleur. Il est hors de doute que les grands équilibres qui ont, jusqu'à ce jour, soutenu la citoyenneté sociale, ne sont plus suffisants. Un débat important s'est ouvert dans nos sociétés concernant le mode de distribution des aides sociales : allocation universelle ou instruments classiques d'aide et d'assurance ? Les transferts assurant le financement du système méritent eux aussi un examen sérieux.

Un des défis importants que devra affronter l'État social du XXI^e siècle tient dans ce qu'on peut appeler le « problème de Baumol », du nom de l'économiste qui a attiré l'attention sur ce qu'il a appelé la « maladie des coûts »⁶.

Dès les années 1960, William Baumol a fait remarquer qu'on observait une très forte croissance dans certains domaines d'activité industrialisables (agriculture, produits manufacturés) alors qu'un autre secteur avait tendance à stagner : le secteur culturel. On peut d'ailleurs étendre ce dernier constat à tous les secteurs où des machines ne peuvent pas être substituées aux interactions humaines (comme la santé ou l'éducation). Dans ces secteurs, la productivité reste désespérément faible. De là vient, selon Baumol, la croissance relative du coût de la santé, de l'éducation, de la culture, une croissance qu'on peut observer et prouver, chiffres à l'appui. Or, l'État social est l'opérateur central de ces secteurs. De là vient l'impression qu'il constitue plus un poids qu'un moteur économique.

L'idée importante de cette analyse ? Les activités humainement intéressantes — c'est-à-dire celles qui comptent le plus pour la citoyenneté — sont aussi celles qui coûtent le plus cher. À cette première idée, Baumol ajoute une deuxième idée : la croissance démesurée des produits industriels présente d'énormes désavantages puisqu'elle est à l'origine de problèmes environnementaux de plus en plus désastreux (pollution, déchets, épuisement des ressources). Cependant, c'est elle qui nous enrichit de manière très efficace. C'est pourquoi Baumol plaide résolument pour un transfert : il faudrait taxer plus la production industrielle, puisqu'elle est efficace (quoiqu'elle produise de lourdes externalités négatives) ; et subventionner le secteur « stagnant », puisqu'il est ce qui compte le plus sur le plan citoyen et ne peut améliorer sa productivité que de manière marginale. Cette proposition va, notons-le bien, exactement à rebours de ce que font actuellement nos gouvernements, qui essaient de comprimer les coûts de santé, d'éducation, d'aide aux personnes et au contraire, défiscalisent la production industrielle au nom de la compétitivité des entreprises.

La renégociation de ce transfert exige, on s'en doute, la formation d'un consensus nouveau sur la finalité de la croissance. Le consensus de 1945 fut productiviste et consumériste à outrance ; il ne mettait pas en cause les orientations quantitatives du capitalisme. Mais s'agit-il de faire croître le produit intérieur brut ou bien la citoyenneté ? Le deuxième principe d'une citoyenneté sociale tient dans une ambition forte : réguler l'économie en vue de favoriser l'égale liberté des individus, et non plus au service d'une croissance aveugle.

⁶ William Baumol *et al.*, *The Cost Disease. Why Computers Get Cheaper and Health Care Doesn't*, Yale University Press, 2013.

La citoyenneté polycentrée

Un troisième principe de la citoyenneté sociale porte sur la question du *lieu* de la citoyenneté. Il est certain que la citoyenneté relève de la sphère étatique. Mais nous vivons dans des sociétés modernes différenciées, où la vie dite « civile » est aussi — et même plus — importante que la vie dans l'État. Dans les familles, dans les entreprises, dans les associations, dans les écoles, dans les universités, dans les instances de la vie médiatique et culturelle, la question des droits de la personne, du partage du pouvoir et de la formation démocratique des décisions se pose avec une acuité au moins égale. Qu'en est-il donc de la citoyenneté dans les sphères non étatiques ?

Il est toujours surprenant d'entendre des libéraux sincères — c'est-à-dire des personnes réellement soucieuses de liberté — surestimer sans cesse le risque du despotisme de l'État (la plus démocratique des organisations modernes) mais sous-estimer, avec une obstination qui tient de la cécité volontaire, les risques d'aliénation en provenance des organisations privées. Même en s'en tenant aux libertés négatives, qui ne voit l'extraordinaire domination exercée par les entreprises sur les vies de leurs cadres et travailleurs ? Leur emprise sur l'espace public, par le biais d'une culture consumériste inoculée par la force ou par la douceur ? Qui ne comprend que les banques font danser les États au mépris des citoyens ? Comment rester totalement sourd et aveugle face aux abus du pouvoir des firmes pharmaceutiques, du pouvoir médical, de l'establishment sportif ? Qu'est-ce que le Conseil d'administration de Bayer-Monsanto, sinon un gouvernement privé, de niveau mondial, construit à la conjonction de la domination capitaliste et de la domination technoscientifique ? On a vu récemment, grâce à l'insurrection du mouvement *Me too*, à quel point la domination sexuelle continue à s'exercer à la faveur de la « *privacy* ». Que fut la chambre d'hôtel de Harvey Weinstein, sinon le lieu d'intersection du pouvoir machiste et du pouvoir capitaliste ?

Le néolibéralisme et le néoconservatisme ont restreint leur définition de la citoyenneté à la sphère étatique. Ils s'accommodent parfaitement de rapports de domination dans la société civile, le premier au nom de la souveraine liberté de l'individu, le second par adhésion aux hiérarchies supposées refléter le « *way of life* » de la communauté.

Il n'est bien sûr pas facile de distiller la citoyenneté dans les différentes sphères de la société. Cela suppose beaucoup d'intelligence sociologique, car ces rapports sont multiples et diversifiés. Nous sommes des êtres sociaux très mobiles, participant de plusieurs identités. En conséquence, les citoyennetés modernes épousent des contours spécifiques aux multiples accents.

La domination *sexuelle* ne peut être dépassée que par une citoyenneté dont le concept est ajusté aux rapports intimes. Il ne peut être question de mécanismes trop formels dans ce champ aux contours fragiles et indistincts, pas plus que dans le champ de la *famille*, où les rapports de longue durée doivent être préservés. En revanche, la domination *économique* ne peut être contrée que par une mécanique institutionnelle assez lourde. Par exemple, nous avons progressivement construit un système sophistiqué de double représentation des travailleurs dans l'entreprise (via le Conseil d'entreprise d'une part, la délégation syndicale de l'autre). D'autres formes peuvent être envisagées, comme le bicamérisme⁷. Le rapport salarial est, on en conviendra sans peine, très différent du rapport d'appartenance à la communauté politique. On peut aussi s'interroger sur l'exercice de la citoyenneté dans les médias, dans

⁷ Isabelle Ferreras, *Gouverner le capitalisme ?*, Paris : PUF, 2012

le champ scientifique, dans les hôpitaux. Dans chacune de ces instances, on doit imaginer des institutions citoyennes ajustées aux spécificités des rapports sociaux en question.

La citoyenneté multi-scalaire

Un quatrième principe complète le précédent : il porte sur les échelles de la citoyenneté. De la même façon qu'horizontalement, la citoyenneté se distribue dans diverses sphères d'activité, elle est aussi, verticalement, étagée selon des plans différents, allant du local au global.

La solidarité sociale construite après la guerre s'était donné l'État-nation pour assise quasi naturelle. Cependant, cette échelle de résolution des problèmes n'allait nullement de soi.

Le mouvement ouvrier le savait bien, lui qui dès le milieu du XIXe siècle avait enclenché un mouvement d'internationalisation de ses luttes. Alors que les mutualités agissaient localement, au travers de multiples associations de terrain, les bases organisationnelles des « Internationales ouvrières » avaient été jetées par des militants qui doutaient, à juste titre, de la pertinence de la nation. Karl Marx et Friedrich Engels, militants intelligents, avaient clairement expliqué, dès le « Manifeste du parti communiste » (1848), à quel point la logique de l'économie capitaliste ignorait les postes de douane et les chants patriotiques.

Ce n'est pas dire que l'échelle de la nation soit toujours inutile. Elle est parfois pertinente, comme ce fut particulièrement le cas entre 1945 et 1975, mais elle ne l'est qu'occasionnellement, et pour un nombre limité de problèmes. Nous le voyons encore mieux aujourd'hui, puisque le capitalisme s'est redéployé à l'échelle mondiale à la faveur d'une fulgurante financiarisation. Cette situation bouleverse totalement la base de l'État social. Dans notre Europe mal régulée, le dumping fiscal et social érode progressivement les bases du compromis de 1945.

Aucun État-nation européen n'a à lui seul la force suffisante pour empêcher les fuites de capitaux et la déterritorialisation des entreprises. Nous sommes contraints de repenser l'articulation du local, du national, du continental, et même du global, dans de nouvelles configurations. À l'échelle européenne (550 millions de consommateurs !), il serait en principe possible de rétablir les conditions d'existence d'un État social et fiscal. Plus que jamais, nous avons besoin d'harmonisation fiscale, de négociations collectives au sein de la zone euro, de droits sociaux transportables d'un coin à l'autre du marché intérieur.

Face à des gouvernements privés multinationaux, les États dits « souverains » et les luttes nationales sont condamnés à l'impuissance. Le nationalisme des pays européens n'est qu'une réponse pathétiquement nostalgique à une situation qui, par structure, lui échappe. Le cosmopolitisme néolibéral ne représente pas une alternative crédible, puisqu'il dépouille l'État des derniers pouvoirs qui lui restent, réduit la citoyenneté aux deux premières dimensions des droits, et est prêt à marchandiser tous les biens et services indispensables à la troisième.

De là vient la nécessité de construire des dispositifs transnationaux de citoyenneté sociale. Ils ne naîtront pas spontanément. Il faut bien constater que les élites européennes traditionnelles sont, dans l'état actuel des choses, incapables du moindre sursaut intellectuel. Le salut en la matière ne peut venir que du monde associatif organisé en dehors des partis politiques classiques. La société civile organisée produit des expertises à une échelle européenne, transatlantique, mondiale. Elle seule est susceptible d'aider à la construction de savoirs alternatifs porteurs de citoyenneté sociale.

Ouvrir l'éventail des possibles

Cette problématique de l'expertise nous amène à un cinquième principe, devenu essentiel dans les sociétés en changement permanent que nous habitons.

L'exercice de la citoyenneté appelle la liberté, collective et individuelle, de *choisir* entre des options « réellement possibles ». J'entends par là des options qui peuvent être mises en œuvre, et non pas des possibilités utopiques. Par exemple, on ne peut véritablement décider d'une politique de l'emploi que s'il existe des alternatives *non fantaisistes* au marché dérégulé et flexibilisé. Sans cette ouverture de l'éventail des « possibles réels », le choix est un leurre.

Cela suppose la production, antérieurement au choix politique, de savoirs alternatifs. J'entends ici « savoir » en un sens très étendu : il s'agit de savoir pratique autant que de savoir théorique, de savoir-faire autant que de discours. Dans un débat comme celui du nucléaire, la possibilité réelle de sortie du nucléaire est conditionnée par l'existence d'énergies alternatives. Pour cela, des expérimentations, assez coûteuses, sont nécessaires. Elles sont techniques, mais aussi sociales, supposent des formes d'organisation collectives nouvelles. Ces procédures de découverte appellent des mobilisations de capitaux que, de leur point de vue étriqué, les monopoles économiques en place peuvent juger peu intéressantes. Le débat démocratique sur l'énergie nucléaire est donc conditionné, en amont, par une distribution équitable des investissements concernant la production des savoirs (la « Recherche-Développement », comme on dit dans le jargon managérial).

Comme l'avait bien compris Joseph Schumpeter⁸, autant qu'un régime d'accumulation, le capitalisme est un régime de sélection des innovations et de destruction des modes de vie périmés. Il a acquis dans ce domaine une capacité d'une folle efficacité, entraînant la planète entière dans un déferlement de révolutions permanentes. Le problème fondamental ? Le capitalisme est totalement indifférent à l'intérêt collectif. Il ignore structurellement la notion même de « citoyen ».

Produire des savoirs citoyens

La redistribution du pouvoir d'innovation constitue un enjeu majeur de la citoyenneté au XXI^e siècle. C'est pourquoi la description de la démocratie en termes de représentation est si pauvre : on ne re-présente que des savoirs *déjà constitués*. Or, il s'agit de *produire* des savoirs alternatifs. La démocratie ne suppose pas seulement délibérations et négociations, mais des expérimentations multiples⁹.

Que veut dire : fabriquer un savoir citoyen ? Pour commencer à le comprendre, on peut évoquer un exemple tiré de la lutte ouvrière. On peut dire que les « femmes prévoyantes » et les « sociétés de secours » du XIX^e siècle ont frayé la voie du choix, posé au milieu du XX^e siècle, en faveur de systèmes cogérés de sécurité sociale. La possibilité réelle d'une cogestion de la mutualité par ses usagers avait été démontrée dans l'histoire de ces pratiques alternatives. Existant à l'état de savoir-faire et de discours mutualiste, les pratiques solidaristes du monde ouvrier ont préstructuré le choix de 1945 en faveur de la sécurité sociale, car elles ont fourni, au moment adéquat, les modèles institutionnels crédibles de gestion des assurances sociales.

⁸ Joseph Schumpeter, *Théorie de l'évolution économique*, Paris : Dalloz, 1935.

⁹ Cf. Jean De Munck & Isabelle Ferreras, *The Democratic Exchange as the Combination of Deliberation, Bargaining and Experimentation*, in : De Munck Jean, Ferreras Isabelle, Didry Claude et Jobert, Annette ; *"Renewing Democratic Deliberation in Europe: the Challenge of Social and Civil Dialogue"*, Bruxelles : Peter Lang, 2012.

Nouvelles formes d'habitat, nouvelles formes de mobilité, théories économiques alternatives, innovation en matière d'énergie et d'alimentation, logiciels libres et construction des « communs » : la question de la *transition* vers un développement durable met sur la table ce dossier crucial des savoirs d'avenir. Elle ne peut être prise en charge que par des associations susceptibles de produire des schémas organisationnels et économiques, politiques et culturels, tout à fait inédits. C'est une des raisons pour lesquelles un État démocratique doit aider le secteur associatif : il ouvre l'éventail des choix qui, si on le laisse aux classes dirigeantes, se referme toujours sur de péremptoirs « TINA »¹⁰.

Réinventer la citoyenneté sociale

Les deux courants qui aujourd'hui dominent la scène politique européenne cherchent à marginaliser le modèle de citoyenneté sociale. S'ils parvenaient à leurs fins, ils effectueraient une double rupture dans l'histoire de l'Europe.

D'abord, il s'agirait d'une rupture dans la dynamique d'expansion de la liberté des individus. Les formules sélectives offertes par le néolibéralisme et le néoconservatisme négligent systématiquement les dominations qui pèsent de tout leur poids sur les rapports dits « privés ». Ces deux courants déconsidèrent les bases matérielles et économiques de la liberté.

Mais il s'agit aussi, j'y reviens, d'une rupture identitaire. L'Europe n'a pu, en 1945, reconquérir son identité politique qu'en dépassant le conflit de classes par de complexes institutions de compromis. Ce qu'annonce l'abandon de la citoyenneté sociale, c'est la réouverture des hostilités entre le capitalisme et la démocratie (comme le souligne le sociologue allemand Wolfgang Streeck¹¹). Les symptômes en sont d'ores et déjà évidents : transformation des classes populaires en « classes dangereuses » ; retour en force des processus de stigmatisation des minorités ; réarmement policier face aux affrontements inévitables suite aux ruptures du pacte social. On ose à peine imaginer à quelles situations peut mener une telle dégradation. Il n'y a aujourd'hui qu'une seule urgence politique : réinventer la citoyenneté sociale.

¹⁰ « There Is No Alternative ».

¹¹ Wolfgang Streeck, *Du temps acheté. La crise sans cesse ajournée du capitalisme démocratique*, Paris : Gallimard (Folio), 2013.